

AB ENERGIE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 3.000,00 Euros
Siège social : 8 RUE DE BELLOY - 75016 PARIS

PARIS RCS 888 819 257

(ci-après «la Société»)

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 17 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 17 mars,

Les associés (ci-après les « **Associés** »),

Propriétaires de l'intégralité des actions de la Société **AB ENERGIE**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 3.000,00 Euros, dont le siège social est situé 8 RUE DE BELLOY - 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 888 819 257 RCS PARIS, (ci-après la « **Société** »),

ont pris, conformément aux stipulations des statuts de la *Société*, les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ;
- Modification de l'objet social de la Société et modification corrélative des statuts de la *Société* ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur Thierry AJUELOS, représentant de la société Présidente SASU TAZ, a été régulièrement informé des présentes décisions.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises

Les associés,

- **décident** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) ; et
- **déclarent** avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIÈME DÉCISION

Modification de l'objet social de la Société et modification corrélative des statuts de la Société

Les associés **décident**,

- de modifier l'objet social actuel de la Société ,
- en conséquence, **de modifier** l'article 2 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

• Article 2 : *Objet Social*

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La société a pour activité principale : le courtage et négoce dans le domaine de l'énergie, notamment l'intermédiation et la négociation de contrat d'achat ou de vente d'énergie, de produits énergétiques ou de services liés à l'énergie. L'acquisition, la valorisation, la négociation, la distribution et commercialisation de produits et certificats d'économies d'énergie. La société peut également exercer l'activité d'obligé ou de mandataire au sens de l'article L221-1 du Code de l'énergie, dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.
- A titre accessoire, elle fournit des études et conseils dans le domaine de l'énergie, et propose un accompagnement technique des clients dans les démarches d'efficacité énergétique.
- Généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, ou pouvant être utiles à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

La date de prise d'effet de cette modification est fixée au 17/03/2025.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Associés.

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal pourra être signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

La société AZ

Représentée par Ethan AJUELOS



La société MS

Représentée par Mendel SITBON



La société MCP ENERGY

Représentée par la SASU LAURENT SITBON

